



→ La pauvreté produit en détention la violence, le racket, et nourrit la révolte contre l'institution. Comment cette situation peut-elle perdurer ? C'est, toujours selon Anne-Marie Marchetti, que le fonctionnement même de la prison a partie liée avec la pauvreté : « en ce qu'il dépend entièrement de l'institution, le pauvre est le paradigme du détenu. Tout ce qu'il peut obtenir est le fruit de sa docilité. Rien ne vient s'interposer entre son corps et la discipline carcérale. » En même temps, les problèmes que pose ce dénuement pour la réinsertion des détenus sont légion. Certains contrats aidés mis en place par le plan de cohésion sociale de Jean-Louis Borloo sont accessibles aux bénéficiaires du RMI. Les détenus en sont donc exclus. À leur sortie, dans l'attente de l'obtention des minima sociaux, les personnes vivent dans un état d'extrême fragilité économique, qui produit des rechutes quasi-immédiates.

Il est patent que la prison est un outil désastreux de lutte contre l'exclusion. Elle l'amplifie au contraire. Le durcissement de la répression engagé par le gouvernement, l'affichage d'une volonté de « tolérance zéro », d'une plus grande sévérité contre les récidivistes, entretiennent et amplifient ce cercle vicieux. Mais, selon le criminologue belge Philippe Mary, la poursuite d'une politique fondée sur la combinaison de la méconnaissance de la complexité des phénomènes de délinquance et d'un affichage sécuritaire résolu ne doit rien au hasard. Il est le fruit d'un plus vaste mouvement de « pénalisation du social », qui voit l'État se désengager de ses prérogatives économique et sociale, pour se

concentrer sur la seule sécurité, entendue au sens très restreint de lutte contre la petite délinquance urbaine. Cette tendance sonne le glas de la mission théorique de réinsertion dévolue au système pénal. Elle l'oriente tout entière vers la surveillance et le contrôle des groupes stigmatisés et dits « à risques » : jeunes, étrangers, toxicomanes. Heureusement, constate Philippe Mary, « entre les objectifs assignés par le politique aux dispositifs [sécuritaires] et leur mise en œuvre pratique », « un gouffre » s'est creusé. Selon lui, « l'application de la tolérance zéro à l'Américaine n'est pas encore à l'ordre du jour. » Mais, poursuit-il, « l'oubli de toute causalité sociale et l'accent mis sur la responsabilité individuelle nourrissent ce processus, qui fait de la criminalité un phénomène autonome, fruit de la seule (mauvaise) volonté de ceux qui s'écartent du droit chemin de la loi. »

Insécurité. Dans les périodes d'incertitude économique et sociale, la cristallisation du sentiment d'insécurité sur la peur du crime et sur la répression des délinquants n'est pas chose nouvelle. Charlotte Vanneste, qui a étudié l'évolution de la pénalité en Belgique sur plus d'un siècle et demi, a mis en évidence le lien étroit entre le niveau de la sécurité économique et sociale et celui de la population pénitentiaire. Cette dernière est donc moins liée à l'évolution de la criminalité qu'à la combinaison du niveau des ressources et de l'ampleur de la redistribution et de la protection sociale. En ce sens, l'actuelle pénalisation du social est le dernier avatar d'un phénomène déjà observé par le passé, qui passe aussi bien par l'allongement des

peines que par l'extension du filet pénal. Le pire n'est, pourtant, peut-être pas certain. L'Europe est loin d'atteindre les niveaux de populations carcérales que le sociologue Loïc Wacquant dénonce aux États-Unis⁴. Les pouvoirs publics tentent de remédier aux effets catastrophiques de leur propre politique, en limitant les sorties sèches. En vitrine, des incarcérations rapides, sans évaluation de la situation des personnes, sans travail d'insertion. À l'abri des regards, le développement de l'aménagement des peines et de la prise en charge en milieu ouvert. C'est une tendance éminemment schizophrène. Pour reprendre les termes de Philippe Mary, « une interrogation sur l'ampleur de la pénalisation est indispensable. La perpétuelle réforme de l'institution pénale aboutit à éluder toutes questions sur ses fondements mêmes. » Il est nécessaire d'accorder aux personnes détenues le bénéfice de la protection sociale, signe de leur maintien dans la communauté et manière de rompre avec une longue pratique d'arbitraire et de violences subies en détention par les plus démunis. Mais, pour donner crédit à une démarche véritable d'insertion de personnes précocement en rupture familiale et sociale, la prison devrait être éliminée de leurs parcours. L'argent de l'État servirait alors à la protection, à la formation et au suivi de ceux que la crise économique et le chômage de masse touchent de plein fouet. Encore faudrait-il que la société reconnaisse que son fonctionnement engendre les vies que son système pénal condamne.

Jean Bérard, rédacteur de la revue *Dedans dehors* (voir rubrique « À lire, à voir et à manger »)